



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°DC-2025-038

Objet :

**Diffusion et exploitation de
données du registre parcellaire
graphique (RPG) et du système
intégré de gestion et de
contrôle (SIGC)**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2024-66 du Comité Syndical du 18 décembre 2024 donnant délégation de pouvoir au Président pour passer les conventions relatives à la mise en œuvre des actions pour la gestion des milieux aquatiques ;

Considérant que la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) est chargée de la communication de certaines données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) d'aides attachées aux surfaces cultivées et relevant de la politique agricole commune (PAC), et en particulier du Registre Parcellaire Graphique (RPG) ;

Considérant que les demandes doivent respecter en tous points le formalisme de l'instruction technique du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation consultable sur BO AGRI ainsi que les termes du règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) consultable sur le site de la CNIL ;

Considérant que dans le cadre du volet agricole du contrat territorial Loire et affluents rive gauche en Roannais Roannaise de l'eau doit identifier l'utilisation des îlots agricoles et la structuration d'exploitation pour faciliter l'animation agricole de ce contrat territorial ;

Considérant la nécessité de consulter les données RPG de manière brute ;

Considérant que Roannaise de l'eau s'engage à n'utiliser les données du RPG que dans le cadre et pour l'exécution d'une mission du service public ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- 1°) de signer le formulaire de demande d'une extraction du registre parcellaire graphique (RPG) ;
- 2°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision ;

Roanne, le 24 FEV. 2025

Le Président,

Daniel FRÉCHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Daniel Fréchet', written over the typed name.